



MUNICIPAL
Gazette
 MUNICIPALE
 DE—OF
Montreal

Deuxième année No. 36
 Second year

9 Octobre 1905
 October

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montréal,
 Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
 être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
 Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
 City Hall

All other communications should be
 addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"
 City Hall

TELEPHONE : MAIN 4240

Paraît le lundi matin
 Published every Monday
 morning

Abonnements \$2 par an
 Subscriptions a year

Payables d'avance
 Payable in advance

Organe officiel de la Corporation
 de la Ville de Montréal Official organ of the Corporation
 of the City of Montreal
CANADA

Explications et Rétractations

(PUBLIÉ PAR ORDRE DU CONSEIL.)

DÉPARTEMENT EN LOI

Montréal, 30 Septembre 1905.

*A Son Honneur le Maire et aux Echevins de la Cité
 de Montréal*

*Re L.-A. Lapointe vs. "The World Newspaper Com-
 pany of Toronto (Ltd.)." — Question du Privilège de
 l'éclairage au gaz à Montréal. — Explications et rétracta-
 tions du journal Toronto World pour articles diffama-
 toires.*

Messieurs,

Par résolution de votre Conseil adoptée à une assemblée tenue le 12 juin dernier, nous avons reçu instruction d'intenter des poursuites civiles et criminelles que nous jugerions à propos contre le journal quotidien *The World*, publié dans la ville de Toronto, province d'Ontario, ayant une circulation dans la ville et le district de Montréal, pour revendiquer l'honneur et la dignité de votre Conseil compromis par certains articles sensationnels imprimés dans ledit journal en mai et juin derniers, lançant contre les membres canadiens-français du Conseil de la Ville des attaques violentes et de nature à porter atteinte à leur réputation, particulièrement à celle des échevins L.-A. Lapointe, Payette, Robillard et Couture. Ces séries d'articles avaient été publiées relativement à la discussion sur la prolongation du privilège de l'éclairage au gaz à Montréal.

C'est pourquoi le 28 du même mois nous avons intenté contre le défendeur une action en dommages pour libelle, au nom de M. l'échevin L.-A. Lapointe, et nous avons demandé aussi l'émission de trois brefs d'assignation pour le même objet, au nom des échevins Payette, Robillard et Couture.

L'administration du journal *The World*, au lieu de produire une défense et d'aller à l'enquête, a offert une rétractation pleine et entière dont voici le texte, en payant tous les frais encourus jusqu'à date.

Rétractation.

(ARTICLE DÉCOUPÉ DE LA IÈRE COLONNE DE LA IÈRE PAGE
 DU "TORONTO WORLD" DU 29 SEPTEMBRE 1905).

**PRIVILÈGE DE L'ÉCLAIRAGE AU GAZ
 À MONTRÉAL.**

Explications que le *World de Toronto* croit devoir donner en justice pour les échevins L.-A. Lapointe et Louis Payette et autres membres du Conseil de Ville.

Au cours des mois de mai et de juin derniers, le *World de Toronto* a publié une série d'articles sur la question de la prolon-

Explanations and Retractions

(PUBLISHED BY ORDER OF THE CITY COUNCIL.)

LAW DEPARTMENT

Montreal, Sept. 30th 1905.

*To His Worship the Mayor and the Alderman of the City of
 Montreal.*

*Re L. A. Lapointe vs. "The World Newspaper Com-
 pany of Toronto (Ltd.)." — Montreal Gas Franchise—
 Explanations and retraction of the newspaper "To-
 ronto World" with regard to libellous articles.*

Gentlemen,

By resolution of your Council, passed at a meeting held on the 12th June ult., we were instructed to take such civil and criminal proceedings as we might deem advisable against the daily newspaper *The World*, published in the City of Toronto, Province of Ontario, and having a circulation in the City and District of Montreal, in order to defend the honor and dignity of your Council which had been attacked in certain sensational articles printed in said newspaper in May and June ult., and casting aspersions upon the character of the French-Canadian members of the City Council, especially upon that of Aldermen L. A. Lapointe, Payette, Robillard and Couture. This series of articles had been published in connection with the debate on the extension of the Montreal Gas franchise.

Wherefore, on the 28th of the same month, we instituted against the Defendant an action for damages for libel, on behalf of Alderman L. A. Lapointe, and we applied also for the issue of three writs of summons for the same object on behalf of Alderman Payette, Robillard and Couture.

The Board of management of the newspaper *The World*, instead of filing a plea and of allowing the case to be heard on its merits, offered to make a full and complete retraction (the text of which will be found below) and to pay all the costs incurred up to date.

Retraction.

(CUT FROM THE "TORONTO WORLD" 29TH SEPT. 1905, 1ST
 PAGE, 1ST COLUMN.)

MONTREAL GAS FRANCHISE

Explanation which the "World" Deems due to Ald L. A. Lapointe and Louis Payette and Other Members of the City Council.

In the months of May and June last the "Toronto World" published a series of articles on the question of extension of the